INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 novembre 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil municipal et à laquelle sont présents :

MM.	Laurent	Laverdière,	Maire
	Jean	Doyon,	Conseiller
	Dominic	Gonthier,	Conseiller
	Michaël	Mailhot	Conseiller
Mmes	Gladys	Mercier,	Conseillère
	Alice	Lenoir	Conseillère
	Stéphanie	Roy,	Conseillère

Ouverture de la séance

ADOPTÉE

23-11-217 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents et du maire,

D'ADOPTER l'ordre du jour suivante :

Les questions devront porter exclusivement sur les points porter à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10 minutes (Présentation par l'association des propriétaires du Boisé privé des Appalaches)

3.0 LÉGISLATION

3.1 Règlement #360-2023 modifiant le règlement # 305-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1;

3.2 Adoption de la Politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels;

3.3 Avis de motion pour le Règlement # 361-2023 sur la tarification des services aux professionnels;

3.4 Dérogation mineure (garage Église)

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 2 octobre 2023 **(Résolution)**;

4.2 Adoption du procès-verbal – Séance extraordinaire du 26

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

octobre 2023 **(Résolution)**;

4.3 Adoption des déboursés et comptes à payer **(Résolution)**;

4.4 État comparatif de l'exercice financier au 30 septembre 2023 (Résolution)

4.5 Dépôt des montants des taxes à recevoir au 31 octobre 2023;

4.6 Compte rendu des conseillers (suivi de vos projets etc.);

4.7 Demande d'appuie à un projet déposé dans le FRR-volet 4 23 000$(Club Quad);

4.8 Calendrier des dates du Conseil Municipal 2024 (Résolution)

4.9 Dépôt de la demande d'aide financière pour le pumptrack Fonds Région & Ruralité- Voler 2 (50 000$) (Résolution)

4.10 Dépôt de la demande d'aide financière pour des caméras, serrure avec carte magnétique et appareil pour le mini-gym Fonds Région & Ruralité- Voler 2 (10 289,74$) (Résolution)

4.11 Party de Noël des employés, élus et des pompiers (Résolution);

4.12 Date de fermeture du bureau Municipal pour la période des Fêtes (Résolution);

4.13 Approbation des contrats de travail des employés municipaux (Résolution);

4.14 Offre de service Dilitrust-Conseil sans papier (Résolution);

4.15 Contrat de cueillette recyclage, matières organiques et déchets;

4.16 Fermeture du compte bancaire 014225 (Incendie) (Résolution);

4.17 Dépôt du sommaire pour l'année 2024 (Résolution);

4.18 Heure de travail de la Directrice générale (Résolution);

5.0 SUIVI

5.1 Piscine (demande Gladys)

6.0 CORRESPONDANCE

6.1 ABC des Hauts Plateaux – Demande 360$ Bibliomobile

7.0 INFORMATION DU MAIRE

7.1 Bacs brun;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

9.0 TRANSPORT

9.1 Achat d'une boîte de nivelage, lame arrière hydraulique et broyeur d'accotement 20 988,69$ (Résolution);

9.2 Versement en novembre pour le contrat de déneigements des chemins (Résolution);

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Priorité locale (surveillance policière) ;

11.0 HYGIÈNE DU MILIEU

12.0 SANTÉ ET BIEN ÊTRE

13.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

14.0 LOISIRS ET CULTURE

14.1 Offre d'emploi patinoire et horaire;

14.2 Créance pour l'inscription et le service de garde du terrain de jeux 2023 (Résolution);

15.0 AUTRES SUJETS

15.1 _____

15.2 _____

15.3 _____

15.4 _____

16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

17.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
Info
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

23-11-218

Résumé de la présentation de l'Association des propriétaires des Boisés privé des Appalaches qui est un organisme à but non lucratif qui s'oppose au Syndicat des producteurs de bois de Côte-du-Sud relativement au projet de mise en marché collective du bois de sciage.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #360-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #305-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSIION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 $ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1er janvier 2024;

- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1er janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gladys Mercier et appuyée par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet adopte le Règlement #360-2023 modifiant le règlement # 305-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TR.

N° de résolution
ou annotation

23-11-219

ADOPTION DE LA POLITIQUE ENCADRANT LA GOUVERNANCE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QU'avec le développement des nouveaux outils de communication, il est nécessaire de porter une attention particulière à la protection de la vie privée. C'est pourquoi la Municipalité désire adopter afin de s'engager à respecter la confidentialité des renseignements personnels qu'elle collecte;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnait l'importance de faciliter l'exercice du droit d'accès, tout en assurant la protection de la vie privée ainsi que la protection des renseignements personnels, sensibles ou confidentiels qu'elle détient. Le respect des obligations légales et réglementaires en matière d'accès aux documents et de protection des renseignements personnels est une responsabilité partagée, qui exige la participation active de tous les membres de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Doyon et appuyée par madame Alice Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER la Politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels;

ADOPTÉE

23-11-220

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 361-2023 DÉCRÉTANT LE TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES RENDUS AUX PROFESSIONNELS

Je soussigné, Gladys Mercier, conseillère donne avis par les présentes qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement portant le #361-2023 Décrétant les taux de tarification des services rendus aux professionnels.

ADOPTÉE

23-11-221

DÉROGATION MIINEURE POUR LE GARAGE DE L'ÉGLISE

Madame Alice Lenoir ne votera pas pour cette résolution car elle est en conflit d'intérêt puisque l'acheteur est son mari monsieur Jean-Guy Moyersoen.

CONSIDÉRANT QUE le garage qui appartient à la Fabrique de Saint-Fabien et que ceux-ci souhaitent le vendre. Qu'un acheteur potentiel à un réel intérêt d'acquérir le garage dans le but de le transformer en résidence. Que la façade du garage serait positionnée du côté de la rue Nadeau. Que la largeur du terrain est de 18.45 mètres et sa profondeur est de 20.02 mètres et une superficie de 369.36. Que le projet déroge donc à l'article 5.1 du règlement de lotissement qui réfère au tableau à la page 15, qui exige que les terrains desservis par égout et aqueduc situés au centre du village aient une largeur de 15 mètres, une profondeur de 25 mètres dont la superficie doit être de 375 mètres. De plus que le projet est dérogatoire au niveau de son implantation, quant à sa marge arrière. Qu'une marge de recul de 7 mètres, selon l'article 3.9 du règlement 348-2021, est obligatoire alors que la marge actuelle est de 2 mètres.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'UN avis favorable à été émis par le conseil consultatif d'urbanisme le 29 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 20 octobre 2023 pour informer les gens concernés;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de logements actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le type de logement proposé par les futurs propriétaires et la proximité des services offerts aux futurs locataires;

CONSIDÉRANT l'état piètre du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'investissement des propriétaires pour la confection des logements;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autre option pour rendre le projet conforme;

CONSIDÉRANT QUE le projet rapportera des taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Gonthier et appuyée par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers;

D'AUTORISER la dérogation mineure dans le but de permettre le lotissement et le changement d'usage;

ADOPTÉE

23-11-222 **Adoption du procès-verbal – Séance 2 octobre 2023**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gladys Mercier et appuyée par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

23-11-223 **Adoption du procès-verbal – Séance 26 octobre 2023**

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal a été remis à chaque membre du Conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Roy et appuyée par madame Gladys Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 26 octobre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TR.

N° de résolution ou annotation

23-11-224

Adoption des déboursés et comptes à payer

Il est proposé par appuyé par monsieur Jean Doyon, appuyé par madame Alice Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

AUTORISER la greffière-trésorière à payer les factures et les déboursés qui sont inscrits au rapport détaillé et qui a été remis par la secrétaire-trésorière aux membres du Conseil, totalisant un montant de 129 405,09$ et ainsi que les paiements pour le contrat des chemins d'hiver.

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, Annick Grégoire-Bégin, greffière-trésorière, de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, certifie que la municipalité dispose des crédits pour acquitter les factures et déboursés dans le rapport remis aux membres du Conseil (Règlement # 297-2007).

Annick Grégoire-Bégin

Annick Grégoire-Bégin

ADOPTÉE

23-11-225

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXERCICE FINANCIER

ATTENDU QUE LA Directrice générale a remis aux conseillers l'état comparatif de l'exercice financier en date du 30 septembre 2023 et au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Alice Lenoir et appuyée par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le dépôt des états comparatifs.

ADOPTÉE

23-11-226

MONTANT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE le dernier paiement de taxes pour l'année 2023 était le 2 octobre;

ATTENDU QU'il reste des sommes impayées au 31 octobre 2023;

ATTENDU QUE la directrice générale informe le conseil qu'en date du 31 octobre 2023 le montant des taxes impayés est de 112 603,76$;

Par conséquent, il est proposé par madame Stéphanie Roy appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER QUE le dépôt du montant des taxes impayés au 31 octobre 2023; :

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1031MP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

info

N° de résolution
ou annotation

COMPTE RENDU DES CONSEILLERS

Loisir

Madame Gladys Mercier nous mentionne avoir fait plusieurs activités depuis le début de son mandat et qu'il y a peu de participation des citoyens.

Sécurité publique

Monsieur Dominic Gonthier nous informe qu'il n'y a pas eu d'événement qui a obligé la Municipalité à mettre le plan d'urgence en marche.

Voirie

Monsieur Jean Doyon nous informe que le conseil à déposé une demande d'aide financière au MTQ pour la réfection du rang St-Isidore. Pour l'été 2023 il y a eu creusage de fosset dans le rang St-Jean-de-Brébeuf et des travaux dans le chemin des Limites.

Bibliothèque

Madame Alice Lenoir nous informe que la bibliothèque a recommencé à faire des prêts entre bibliothèque ce qui avait été suspendu durant la pandémie et que maintenant l'horaire de la bibliothèque est le mercredi soir de 18h à 20h.

Mini-Gym

Monsieur Michaël Mailhot nous indique que la Municipalité à déposé une demande d'aide financière pour mettre une serrure au mini-gym avec carte magnétique, des caméras et pour l'achat de deux appareils.

Incendie

Madame Stéphanie Roy nous informe que la Municipalité à acquis pour le service incendie de l'outillage, le logiciel de survie mobile et qu'il prévoit acquérir dans le prochain mois deux appareil d'assistance respiratoire pour les pompiers.

Comité de la Famille

Madame Stéphanie Roy nous informe que suite au sondage distribué en septembre 2023 qu'elle est présentement à refaire le plan d'action pour le comité de la Famille.

Comité Mada

Madame Stéphanie Roy nous informe que la Municipalité a contribué financièrement à quelques sorties et l'année prochaine elle devra refaire le plan d'action pour le comité des aînés et qu'elle aura besoin de quelques bénévoles

23-11-227

D'APPUIE À UN PROJET DÉPOSÉ DANS LE FRR- VOLET 4 23 000$(CLUB QUAD)

Monsieur Dominic Gonthier mentionne au public qu'il est administrateur du Club Quad du Par cet qu'il se retire pour le vote.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le club quad du Parc élaboré un projet pour la prolongation et la pérennisation du sentier quad dans le Parc des Appalaches (phase 1) et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michaël Mailhot, appuyé par madame Stéphanie Roy, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

D'APPUYER le dépôt du projet dans le cadre du FRR- volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation du projet

ADOPTÉE

23-11-228

DATE POUR LES SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit tenir une séance de conseil à chaque mois;

CONSIDÉRANTQUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune

Il est proposé par madame Alice Lenoir appuyée par monsieur Jean Doyon Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront le lundi (ou mardi selon le cas) et qui débuteront à 19h30 à la salle du conseil au 195, rue Bilodeau;

15 janvier 2024	5 février 2024
4 mars 2024	Mardi 2 avril 2024
7 mai 2024	3 juin 2024
Mardi 2 juillet 2024	5 août 2024
Mardi 3 septembre 2014	7 octobre 2024
4 novembre 2024	2 décembre 2024

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

23-11-229

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FRR- VOLET 2 50 000$ (PUMPTRACK)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a élaboré un projet de pumptrack;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 (Pacte Rural) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par monsieur Dominic Gonthier, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

QUE la Municipalité mandate comme représentante, Annick Grégoire-Bégin pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural);

ADOPTÉE

23-11-230

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FRR- VOLET 2 10 289,76$ (MINI-GYM ET ZONE NEUTRE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet désire offrir un endroit sécuritaire à sa population en implantant une zone neutre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir un endroit sécuritaire et de meilleurs équipements d'exercice à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 2 (Pacte Rural) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Dominic Gonthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 2 (Pacte rural) et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

QUE la Municipalité mandate comme représentante, Annick Grégoire-Bégin pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 2 (Pacte rural);

ADOPTÉE

23-11-231

PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS, DES ÉLUS ET DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire souligner le travail de ses employés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par monsieur Michaël Mailhot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer les achats nécessaires pour la tenue de cet événement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN./SECR.-TRÉS.

ADOPTÉE

23-11-232

N° de résolution ou annotation

DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU QUE la Municipalité fermera ses portes pour la période des fêtes;

Il est proposé par madame Stéphanie Roy, appuyé par madame Alice Lenoir et résolu à l'unanimité des conseillers;

DE FERMER le bureau municipal du 22 décembre à 12h au 7 janvier 2024;

ADOPTÉE

23-11-233

APPROBATION DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE trois employés de la Municipalité n'ont pas de contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers doivent approuver les contrats de travail avant leur signature;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Gladys Mercier, appuyé par madame Alice Lenoir, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPROUVER ET D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer avec les employés les contrats de travail;

ADOPTÉE

23-11-234

OFFRE DE SERVICE DILITRUST- CONSEIL SANS PAIER

ATTENDU QUE la Municipalité à reçus une offre de service de DiliTrust pour acquérir un logiciel permettant la mise en place d'un échange de documents entre l'administration et les élus et ce sans papier;

ATTENDU QUE l'offre de service représente une somme de 3 500$ avant taxes pour la mise en place et la formation plus une somme payable annuellement de 9 652$ avant taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Alice Lenoir, appuyé par madame Stéphanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER l'offre de service de Dilitrust;

ADOPTÉE

Le point 4.15 sera remis à une prochaine séance suite à un manque d'information. Le conseil ne peut pour l'instant ce prononcer sur ce point.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SEC.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

23-11-235 **FERMETURE DU COMPTE BANCAIRE 0145225 (INCENDIE)**

ATTENDU QUE la Municipalité n'utilise plus ce compte bancaire;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait plus à payer les frais d'utilisation de ce compte

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE FERMER le compte 0145225 détenue à la Caisse Desjardins de la MRC de Montmagny;

DE MANDATER la directrice générale et la maire à signer tous les documents nécessaires à la fermeture du compte;

ADOPTÉE

23-11-236 **DÉPÔT DU SOMMAIRE POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la Directrice générale dépose aux conseiller le dépôt du sommaire 2024 aux conseiller;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du sommaire 2024;

ADOPTÉE

23-11-237 **HEURE DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE la Directrice générale à plusieurs heures accumulées et beaucoup de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Alice Lenoir et appuyée par monsieur Michaël Mailhot et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUGMENTER le nombre d'heure payée à la Directrice générale à 45 heures au lieu de 37h30 à partir du 29 octobre 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2023

ADOPTÉE

SUIVI

Piscine

Madame Gladys Mercier mentionne aux citoyens qu'elle est présentement à faire des recherches pour trouver une subvention pour rendre la piscine accessible 12 mois par année et que pour l'instant nous regardons à long terme.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

CORRESPONDANCE

ABC des Hauts Plateaux -Demande 360$ Biblio mobile

23-11-238
N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'ABC des Hauts Plateaux contribue grandement à la vie des citoyens de Saint-Fabien-de-Panet en offrant plusieurs services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Alice Lenoir et appuyée par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER la somme de 360$ et que cette somme sera payé à même le budget de la Bibliothèque

ADOPTÉE

INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le maire nous informe qu'une nouvelle exigence gouvernementale à été adoptée relativement à la collecte des résidus organiques (bacs brun) et qu'il sera obligatoire d'instaurer ce genre de collecte à Saint-Fabien-de-Panet et ce au plus tard le 1 janvier 2025.

TRANSPORT

23-11-239

BOÎTE DE NIVELAGE, LAME ARRIÈRE HYDRAULIQUE ET BROYEUR D'ACCOTEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir des équipements pour l'entretien de ses chemins;

ATTENDU QUE LA Municipalité à fait des demandes de prix auprès de 2 fournisseurs;

Kubota Montmagny :20 988,69$ avant taxes
Kanatrac :21 423,00$ avant taxes

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Stéphanie Roy appuyé par madame Alice Lenoir et résolu à la **majorité** des conseillers présents

D'AUTORISER l'achat des équipements auprès de Kubota Montmagny au coût de 20 988,69$ avant taxes.

ADOPTÉE

23-11-240

DÉNEIGEMENT – CHEMIN D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité effectue le premier paiement pour le déneigement des chemins d'hiver le 10 décembre 2023

ATTENDU QUE la Municipalité à reçu la demande de l'entrepreneur pour recevoir le premier paiement le 10 novembre 2023 au lieu de le recevoir le 10 décembre 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michaël Mailhot appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

D'AUTORISER que le paiement du 10 décembre 2023 soit devancé au 10 novembre 2023 et que les autres paiements seront effectués selon ce qui est établit au contrat.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-11-241 **PRIORITÉ LOCALE**

ATTENDU QUE la Municipalité à chaque année mentionne au service de police les endroits dans la Municipalité ou une surveillance policière pourrait être faite

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michaël Mailhot appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER une surveillance aux entrées du village, près du bureau de poste et de la patinoire;

ADOPTÉE

23-11-242 **OFFRE D'EMPLOI POUR LA SURVEILLANCE DE LA PATIONOIRE 2023-24**

ATTENDU QUE la Municipalité est à la recherche du personne prête à assurer la surveillance de la Patinoire pour l'hiver 2023-2024 et ce pour une période d'environs de 12 à 14 semaines;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michaël Mailhot appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER la directrice générale à faire des publications d'offre d'emploi pour ce poste et de passer en entrevue les candidats potentiels et de soumettre ses commentaires à la prochaine séance de conseil pour que la Municipalité procède è l'embauche.

ADOPTÉE

23-11-243 **CRÉANCE TERRAIN DE JEUX 2023**

ATTENDU QUE la directrice générale nous mentionne qu'il y a une créance de 690$ qui représente des inscriptions et du service de garde impayés

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Stéphanie Roy appuyé par monsieur Jean Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABANDONNER la créance pour le terrain de jeux 2023 .

ADOPTÉE

23-11-244 **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean Doyon, appuyé par monsieur Dominic Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de levée la séance du 6 novembre 2023.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

DE LEVER la séance à 21h28.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Laurent Laverdière,
Maire

Annick Grégoire-Bégin
Directrice générale
greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation